



OIC/CFM-40/2013/IPHRC/RES/Final

Original: Anglais

**RESOLUTION  
SUR  
LES QUESTIONS RELATIVES  
AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE  
ET INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME DE L'OCI (CPIDH)**

**ADOPTÉES PAR LA  
40<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

*(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)*

**CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE**

**09-11 DECEMBRE 2013**

## RESOLUTION N ° 1/40-IPHRC

### SUR

#### LES QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE ET INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME DE L'OCI(CPIDH)

*La Quarantième Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6 au 8 Saffar 1435H (9-11 Décembre 2013),*

**Rappelant** les articles 5 et 15 de la Charte de l'Organisation de Coopération Islamique adoptée à l'unanimité par la 11ème session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal, les 13-14 Mars 2008 ;

**Rappelant** la résolution 2/38-LEG, qui a adopté le statut de la Commission Permanente et Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH) ;

**Rappelant** la résolution 2/39-LEG, qui a entériné les Règles de Procédure de la CPIDH ;

**Conscient** de l'importance de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la bonne gouvernance, la primauté du droit, la démocratie et la responsabilité des États membres, en conformité avec la Charte de l'OCI et avec le Programme d'Action Décennal (PAD) ;

**Prenant note** du rapport du Secrétaire général inclus dans le Document No. (OIC/CFM-40/2013/IPHRC/SG-REP),

1. **DEMANDE** à la CPIDH de poursuivre ses travaux en vue de la réalisation de ses objectifs tels que stipulés dans le Statut;
2. **DEMANDE** à la CPIDH de continuer à prodiguer au CMAE ses avis consultatifs d'experts sur les aspects liés aux droits de l'homme dans l'ensemble des questions relatives à l'OCI;
3. **PREND NOTE** du rapport de la 3<sup>ème</sup> session ordinaire de la CPIDH, tenue à Djeddah, au siège de l'OCI, tel que contenu dans le document N ° OIC/IPHRC-3/2013/REP.FINAL;
4. **EXHORTE** les États Membres et les organes concernés de l'OCI, y compris la BID, à tirer pleinement parti de l'expertise et des conseils de la Commission, y compris en renforçant l'interaction et en explorant toutes les pistes pour lancer des projets communs et développer la coopération, tout comme elle les exhorte à soutenir le travail et les activités de la CPIDH;

5. **APPROUVE** les résultats de la réélection, par voie de tirage au sort, de neuf membres de la Commission (*Annexe 1*) tenue au cours de cette session du CMAE, conformément à la règle 66 des Règles de Procédure de la CPIDH, pour un mandat complémentaire et exceptionnel de 18 mois, à compter de la fin du premier mandat en cours des membres de la Commission ( Février 2015) ;
6. **SE FELICITE** de la nomination du Directeur de la CPIDH et de l'affectation d'un personnel dédié à son Secrétariat intérimaire et **DEMANDE** à titre prioritaire au Secrétaire général de nommer le personnel restant de la CPIDH;
7. **DEMANDE** également au Secrétariat intérimaire de continuer à fournir son assistance à la Commission au sein du Secrétariat général de l'OCI en attendant une décision sur son siège permanent; et appel les Etats membres à trancher la question, au plus tôt possible, pour permettre le fonctionnement optimal de la CPIDH ;
8. **EXPRIME** ses remerciements au Secrétaire général pour ses efforts visant à faciliter le travail de la CPIDH, y compris en offrant des conseils au cours de la phase initiale de sa création, et en fournissant à la Commission l'appui logistique nécessaire à son bon fonctionnement ;
9. **SE FELICITE** du discours prononcé par le Secrétaire général lors de la 3<sup>e</sup> session ordinaire de la CPIDH qui propose une perspective pour le futur travail de la CPIDH et demande à la commission de mettre à profit ce discours en tant que document de référence pour ses activités futures.
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

-----

## **Annexe 1**

### **REELECTION DE NEUF MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME DE L'OCI (CPIDH) POUR UNE PERIODE EXCEPTIONNELLE DE DIX HUIT MOIS**

La Quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (*Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable*), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6 au 8 Saffar 1435H (9-11 Décembre 2013) a procédé à un tirage au sort pour désigner les neuf membres de la Commission devant être réélus à la CPIDH pour une période complémentaire exceptionnelle de dix-huit (18) mois, conformément à la règle 66 des Règles de Procédure de la CPIDH.

Le résultat de ce tirage au sort est le suivant:

#### **Groupe Africain:**

- Dr. Oumar Abou ABBA ( République du Cameroun)
- M.Med S. K. KAGGWA (République d'Ouganda)
- M. Mohamed Lamine TIMBO (République du Sierra Léone)

#### **Groupe Arabe :**

- M. Mohammed RAISOUNI (Royaume du Maroc)
- Amb. Elham Ibrahim Ahmed MOHAMED (République du Soudan)
- Dr. Mamdouh Al-ACKER (Etat de Palestine)

#### **Groupe Asiatique :**

- Mme Asila WARDAK (République islamique d'Afghanistan)
- Amb. Mostafa ALAEI (République islamique d'Iran)
- Dr. Raihanah ABDULLAH (Malaisie)

\*\*\*\*\*